

Montréal 

Commission permanente du conseil d'agglomération sur le  
développement économique

Étude publique sur l'expansion du réseau sans fil sur le territoire  
de l'île de Montréal

## **Rapport de consultation et recommandations**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 31 janvier 2008

**Ville de Montréal**

Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux commissions et suivi  
275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**La commission**

**Président**

*M. Richard Deschamps*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de LaSalle

**Vice-président**

*Bill Tierney*  
Maire de la Ville de Sainte-  
Anne-de-Bellevue

**Membres**

*M. Laurent Blanchard*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelaga-Maisonneuve

*M. Joe Magri*  
Conseiller de Ville  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

*M. George McLeish*  
Maire du Village de Senneville

*Mme Catherine Sévigny*  
Conseillère de ville  
Arrondissement de Ville-Marie

*M. Frank Venneri*  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Villeray –  
Saint-Michel – Parc-Extension

Montréal, le 31 janvier 2008

Monsieur Claude Trudel  
Président d'assemblée  
Conseil d'agglomération de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique, le rapport de la consultation publique tenue en novembre 2007 sur l'expansion du réseau sans fil à Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 19 décembre 2007.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé*  
Richard Deschamps  
Président

*Original signé*  
Edwige Noza  
Secrétaire recherchiste

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

Introduction .....	4
Le processus d'étude publique.....	5
L'expansion du réseau sans fil à Montréal .....	6
Le contexte.....	6
L'organisme <i>Île sans fil</i> .....	6
Vers un partenariat.....	7
Les commentaires des citoyens .....	8
Les commentaires des membres de la commission.....	8
Les recommandations de la commission .....	9
Annexe	
Intervenante à l'assemblée publique .....	13

## Introduction

---

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique a tenu une consultation publique le 21 novembre 2007 sur l'expansion du réseau sans fil à Montréal. Cette consultation a été réalisée avec la collaboration du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) ainsi que du Service des communications et des relations avec les citoyens (SCRC). À l'occasion de cette assemblée publique, MM. Robert Ladouceur, du SMVTP, Martin Lefebvre, du SCRC, ainsi que Daniel Lemay, président de l'organisme *Île sans fil*, ont présenté l'état du réseau sans fil actuel ainsi que la proposition de partenariat qu'entendait réaliser l'organisme *Île sans fil* et la Ville de Montréal en vue de poursuivre l'expansion du réseau sans fil sur le territoire de l'île de Montréal. Cette présentation a également permis de mettre en lumière les avantages que présente ce déploiement pour le positionnement et le développement économique de Montréal. Les citoyens étaient par la suite invités à exprimer leur point de vue sur le projet.

Après avoir entendu les commentaires des participants, la commission a formulé ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique le 19 décembre 2007. Ces recommandations sont adressées au conseil d'agglomération et auront pour objectif d'orienter les partenaires dans le cadre d'une éventuelle entente qui interviendra entre l'organisme *Île sans fil* et la Ville de Montréal pour l'expansion du réseau sans fil.

## **Le processus d'étude publique**

---

Le 7 novembre 2007, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, un avis, précisant l'horaire et les modalités de participation, a paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée, par courrier électronique, à plus de 200 individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

Près de treize citoyens ont participé à l'assemblée publique. La commission a entendu une intervenante. La commission n'a reçu aucun document écrit.

La commission a consacré 4 séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, d'analyser les interventions et formuler ses recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ainsi que du Service des communications et des relations avec les citoyens tout au long du processus.

## **L'expansion du réseau sans fil à Montréal**

---

### ***Le contexte***

En 2005, la Ville de Montréal a élaboré la Stratégie de développement économique 2005-2010, réussir@montréal. Ce document énumérait plusieurs priorités et plans d'action en vue d'améliorer l'environnement d'affaires, dont celui de l'implantation d'un réseau sans fil et de connectivité à très haut débit. La Ville de Montréal s'engageait alors à favoriser l'établissement de projets pilotes d'un réseau sans fil d'accès Internet.

Faisant suite à cet objectif, une étude s'est amorcée par un comité de travail visant à développer le réseau sans fil sur le territoire de l'île de Montréal.

### ***L'organisme Île sans fil***

La présentation faite conjointement par le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des communications et des relations avec les citoyens a comparé trois modèles d'affaires existants, soient les modèles municipal, privé et hybride. Toutefois, ils se sont penchés sur un modèle innovateur de partenariat avec un organisme provenant du milieu communautaire oeuvrant déjà dans le domaine : *Île sans fil*.

L'organisme *Île sans fil* existe depuis 2003 et la mission de cet organisme est la suivante : « Île Sans Fil est un groupe communautaire à but non lucratif qui a pour mission de fournir un accès à Internet sans fil public et gratuit aux utilisateurs de portables et de PDA<sup>1</sup> à travers la ville de Montréal au Canada. Nous utilisons des logiciels libres et des équipements WiFi abordables pour partager des connexions Internet à haut-débit. »<sup>2</sup>

La présentation de l'organisme *Île sans fil* a été faite par son président, M. Daniel Lemay qui a abordé les volets suivants :

1. Le modèle d'affaires actuel
2. Les sources de financement
3. Le réseau actuel
4. Les points d'accès
5. Les utilisateurs
6. Les bénévoles

---

<sup>1</sup> Un assistant personnel ou ordinateur de poche est un appareil numérique portable, souvent appelé par son sigle anglais PDA pour *Personal Digital Assistant*. (source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Assistant\\_personnel](http://fr.wikipedia.org/wiki/Assistant_personnel))

<sup>2</sup> Page d'accueil site Internet : <http://www.ilesansfil.org/tiki-index.php>

## 7. Le rayonnement international

### ***Vers un partenariat***

Le Service de la mise en valeur du territoire et le Service des communications et des relations avec les citoyens proposent un partenariat avec l'organisme *Île sans fil* visant à étendre le réseau sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. L'objectif visé est d'augmenter considérablement les points d'accès d'ici 3 ans, tant dans les commerces et organismes que dans les espaces publics extérieurs.

En conclusion de leur présentation, les Services ont fait état des opportunités et avantages que pourraient susciter l'expansion du réseau sans fil pour Montréal ainsi que les principaux défis d'un partenariat.

## **Les commentaires des citoyens**

Une personne s'est exprimée lors de l'assemblée publique pour faire connaître son point de vue sur l'expansion du réseau sans fil.

L'intervenante a souligné le caractère innovateur d'un éventuel projet de partenariat entre la Ville de Montréal et un organisme communautaire en vue de l'expansion du réseau sans fil. Toutefois, elle s'est interrogée sur la problématique soulevée face à une connexion dans les espaces extérieurs versus les espaces intérieurs.

## **Les commentaires des membres de la commission**

Les membres de la commission se montrent favorables au projet d'expansion du réseau sans fil. Ils ont émis quelques commentaires sur les matières suivantes :

- la qualité du service à la clientèle assuré par des bénévoles ;
- la possibilité de partenariats avec les arrondissements et les villes reconstituées à l'intérieur d'équipements locaux ;
- le statut de l'organisme ;
- la possibilité que le service soit offert par la Direction des technologies de l'information ;
- l'évaluation du cadre financier ;
- la possibilité de création d'un bureau central de gestion ;
- la technologie utilisée et son caractère de durabilité ;
- le nombre de points d'accès ;
- la pertinence d'installer des antennes dans un parc-nature.

## **Les recommandations de la commission**

---

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 19 décembre 2007.

La Commission fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération relativement au projet d'expansion du réseau sans fil.

*(À noter que dans les considérants et les recommandations, Montréal désigne l'Agglomération, c'est-à-dire la Ville de Montréal et les villes reconstituées, sauf indication contraire)*

CONSIDÉRANT que Montréal est une ville de savoir, de culture, ouverte sur le monde;

CONSIDÉRANT qu'historiquement Montréal s'est toujours positionnée comme une ville à l'avant-garde dans le domaine des nouvelles technologies, particulièrement dans le secteur des télécommunications ;

CONSIDÉRANT qu'une des actions prioritaires de la stratégie de développement économique de Montréal est d'établir un réseau sans fil et, à cet égard, d'appuyer et de faciliter l'implantation de projets pilotes d'un tel réseau;

CONSIDÉRANT que Montréal pourrait mettre en commun son expertise avec celle d'autres villes en vertu d'ententes de coopération ou de partenariat existantes ou à venir;

CONSIDÉRANT que ce positionnement affirmerait le leadership de Montréal dans le développement des communications sans fil;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Île sans fil* a soumis un projet d'expansion du réseau sans fil et que ce projet s'inscrit dans les axes de développement économique de Montréal;

CONSIDÉRANT que le projet d'expansion d'un réseau sans fil à Montréal est novateur;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Île sans fil* est une initiative montréalaise issue du milieu communautaire, et qu'il apparaît comme un modèle original et viable;

CONSIDÉRANT que l'organisme *Île sans fil* a su, depuis ses débuts en 2004, s'adapter aux demandes croissantes des usagers et augmenter en conséquence le nombre des lieux d'accès;

CONSIDÉRANT que Montréal ne veut pas se substituer à l'initiative d'un organisme communautaire ni à celle d'une entreprise oeuvrant dans le domaine des télécommunications;

CONSIDÉRANT que Montréal se doit d'investir prioritairement dans ses propres services de communications sans fil et, tout en apportant son appui au projet d'expansion du réseau sans fil, ne souhaite pas investir massivement dans le secteur des technologies sans fil émergentes;

CONSIDÉRANT que Montréal aurait intérêt à agir comme partenaire pour soutenir le déploiement du service sans fil dans les lieux publics;

La commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique

REMERCIE toutes les personnes qui ont participé à la présentation du projet de partenariat entre la Ville de Montréal et l'organisme *Île sans fil* visant l'expansion du réseau sans fil sur le territoire de la Ville de Montréal et elle remercie les personnes-ressources du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et du Service des communications et des relations avec les citoyens pour le soutien apporté lors des séances publiques et de travail. La commission remercie également les responsables de l'organisme *Île sans fil* pour la qualité de leur présentation,

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

#### *Volet Agglomération*

##### **R-1**

Que Montréal soutienne le projet d'expansion du réseau sans fil, tel que proposé par l'organisme *Île sans fil*, et qu'elle agisse comme partenaire;

**R-2**

Que Montréal détermine, en collaboration avec les arrondissements, les lieux publics prioritaires visés par l'installation des nouvelles antennes;

**R-3**

Que l'entente de partenariat entre l'organisme *Île sans fil* et Montréal prévoit des modalités permettant aux villes liées de se prévaloir de l'entente en vue d'identifier des lieux publics sur leur territoire;

*Volet Île sans fil***R-4**

Que l'organisme *Île sans fil* poursuive son rôle de gestionnaire de son réseau sans fil;

**R-5**

Que l'organisme *Île sans fil* travaille en concertation avec les associations de commerçants, les sociétés de développement commercial et les autres regroupements d'affaires afin de former des cellules de bénévoles dans les arrondissements et les villes liées;

**R-6**

Que l'organisme *Île sans fil* se dote d'une permanence en vue d'assurer une saine gestion de ses activités et garantir la qualité de ses services dans le cadre du projet d'expansion;

**R-7**

Que l'organisme *Île sans fil* diversifie ses sources de financement pour générer des revenus autonomes et assurer la pérennité de ses services;

*Volet Partenariat***R-8**

Que Montréal octroie une contribution financière nécessaire à la mise en œuvre du projet d'expansion du réseau d'*Île sans fil* et qu'il délègue aux services concernés, à savoir le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service des communications et des relations avec les citoyens, la responsabilité d'élaborer et de négocier l'entente financière avec l'organisme *Île sans fil*;

**R-9**

Que l'entente de partenariat, d'un terme de cinq ans, soit élaborée avec l'organisme *Île sans fil* et que cette entente soit réévaluée après une période de deux ans, à compter de la date de sa signature;

**R-10**

Que deux sièges d'observateurs au conseil d'administration de l'organisme *Île sans fil* soient réservés à Montréal et que ces sièges soient occupés par des représentants du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et du Service des communications et des relations avec les citoyens;

**R-11**

Que Montréal soit assurée d'une visibilité et d'un positionnement promotionnel à la hauteur de son investissement lors de la connexion au réseau d'Île sans fil;

**R-12**

Que les services concernés par l'entente de partenariat, à savoir le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le Service des communications et des relations avec les citoyens, fournissent à la commission du conseil d'agglomération sur le développement économique un bilan de l'entente conclue avec l'organisme *Île sans fil*, au terme d'une période de deux ans, afin d'assurer un suivi adéquat du dossier.

## **Annexe**

### **Intervenante à l'assemblée publique**

---

Mme Allison Powell, Université Concordia

### **Lien Internet à consulter**

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)